

ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SCRIME

Pour avenant convention GISA - 30 juin 2021

Les organes de gouvernance du SCRIME sont le COPIL (inchangé), le CODIR et le COSA, tous deux décrits ci-dessous.

1 Le comité de direction

Le comité de direction (CODIR) est composé d'une direction artistique et d'une direction scientifique. Chacune assure en alternance tous les 2 ans la direction générale et la direction adjointe. Le conseiller Art et Science participe aux réunions du CODIR.

Le CODIR se réunit chaque semaine sur convocation de la direction générale.

1.1 Missions de la direction générale

La direction générale est responsable de la gestion du personnel, du matériel, des locaux et du budget.

- Responsable du COPIL : organisation des réunions et rédaction des comptes-rendus conformément à la convention avec les tutelles.
- Responsable du personnel : entretiens professionnels, suivi des carrières, des horaires et des congés.
- Responsable des locaux : gestion des besoins, entretien, sécurité, organisation et installation des lieux et des équipements, accès aux artistes et non permanents.
- Responsable du matériel : entretien, politique d'équipement, politique de prêt.
- Responsable du budget : établissement du budget prévisionnel avec les directions scientifique et artistique, suivi du budget, contrôle des dépenses.
- Responsable des demandes de subventions : établissement des dossiers de demande de subvention, rapports d'activité annuels.
- Responsable des utilisateurs et des partenariats : conventions d'accueil et de collaboration.

- Pilotage du conseil scientifique et artistique : organisation des réunions et rédaction des compte-rendus.

1.2 Missions de la direction adjointe

La direction adjointe assiste et remplace si besoin la direction générale dans toutes ses missions.

1.3 Missions de la direction scientifique

- Définition de la politique scientifique du SCRIME
- Stratégie de publication scientifique, pilotage de conférences, séminaires, invitations.
- Stratégie d'équipement en matériel de recherche scientifique pour la réalisation des projets du SCRIME.
- Pilotage scientifique des actions de rayonnement, de sensibilisation grand public, et des actions pédagogiques, création d'enseignements dans les établissements partenaires.
- Pilotage du COSA restreint aux scientifiques : organisation des réunions et rédaction des compte-rendus.
- Rédaction du rapport d'activités artistiques.
- Représentation de la structure auprès des tutelles, partenaires et réseaux culturels et scientifiques régionaux, nationaux et internationaux.

1.4 Missions de la direction artistique

- Définition de la politique artistique du SCRIME.
- Stratégie de production des oeuvres, pilotage de concerts, séminaires, invitations et politique de commandes artistiques, suivi artistique des résidences de création.
- En lien avec la direction générale, contribution à l'élaboration du budget.
- Contribution à la politique de communication
- Stratégie d'équipement en matériel de création artistique pour la réalisation de projets du SCRIME.
- Coordination des activités artistiques du COSA, pilotage de rencontres des artistes participants aux actions du SCRIME, rédaction des compte-rendus

en lien avec les activités artistiques du COSA.

- Rédaction du rapport d'activités artistiques.
- Représentation de la structure auprès des tutelles, partenaires et réseaux culturels et scientifiques régionaux, nationaux et internationaux..

1.5 Missions du conseiller Art et Science

Mission générale : conseils concernant les aspects art, science et technologie des projets du SCRIME qu'ils soient scientifiques ou artistiques, ou pédagogiques, et contribution à la stratégie d'équipement en matériel de création artistique pour la réalisation de projets du SCRIME.

2 Conseil scientifique et artistique

Le COSA est constitué du comité de direction plus quelques personnalités du domaine d'activités du SCRIME. Il conseille le comité de direction sur sa stratégie de développement en matière de politique scientifique et artistique, et de moyens pour sa mise en oeuvre. Il conseille notamment la direction pour toute décision concernant :

- La sélection des projets A&S, cadrage scientifique, artistique et logistique des résidences, suivi et évaluation des projets en cours.
- La stratégie d'équipement en matériel de recherche scientifique et de création artistique pour la réalisation des projets du SCRIME.
- La veille des appels à projets, veille technologique, constitution de réseaux d'acteurs partenaires du SCRIME.
- La définition des actions de rayonnement, sensibilisation grand public et des actions pédagogiques.
- La stratégie d'équipement en matériel de création artistique et de recherche scientifique pour la réalisation de projets du SCRIME.